PROVINCE NORD

République Française
---

Nouvelle-Calédonie
---
PROVINCE NORD
---
BP 41 – 98860 – KONE
---
Tel. : 47.72.30
Fax. : 47.73.93

# CAHIER DES CHARGES

**ASSISTANCE A MAÎTRE D'OUVRAGE POUR**

**L'ETUDE DE LA FAISABILITE D'UNE MOBILISATION DE FINANCEMENTS CARBONE SUR LES MARCHES VOLONTAIRES**

Service des Milieux et Ressources Terrestres

Direction du Développement Economique et de l'Environnement

PROVINCE NORD

# Table des matières


**I. Contexte ..... 3**
**II. Objet de la prestation ..... 3**
**III. Eléments d'entrée ..... 4**
**IV. Eléments de phasage ..... 4**
**V. Contenu de la prestation, résultats attendus et livrables ..... 5**
**VI. Offre de prix ..... 9**
**VII. Références des intervenants en lien avec la prestation ..... 9**
**VIII. Modalités de soumission ..... 9**
**IX. Suivi et pilotage de la prestation ..... 10**
**X. Délai d'exécution ..... 10**
**XI. Pénalités de retard ..... 10**
**XII. Prolongation du délai ..... 11**
**XIII. Qualité du mandataire ..... 11**
**XIV. Cotraitance/sous-traitance ..... 11**
**XV. Contact ..... 11**

## *I. Contexte*

Les financements issus de marchés carbone internationaux représentent des opportunités susceptibles de permettre la mise en œuvre de politiques publiques pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Plan Climat Energie province Nord, stratégie aires protégées en cours d'élaboration, réflexions autour d'une stratégie de restauration forestière…), avec des cobénéfices en matière de protection et préservation de l'environnement, mais aussi d'adaptation au changement climatique, de création d'activités dans des espaces économiquement défavorisés, de prévention des risques naturels, et de formation et renforcement des capacités locales….

La Nouvelle-Calédonie, n'est pas contrainte par les engagements internationaux signés par la France dans le cadre du protocole de Kyoto. Les investigations du champ des mécanismes de financements carbone a de ce fait encore peu été investigué sur le territoire calédonien. Néanmoins des industriels et investisseurs sont intéressés pour financer des actions dans le cadre du marché volontaire.

La province Nord, collectivité de Nouvelle-Calédonie, dispose sur son espace géographique, au titre de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie d'une compétence de droit commun, incluant la protection de l'environnement. A ce titre, la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) de la province Nord souhaite appréhender la faisabilité de captation de financements carbone volontaires, de façon à atténuer les menaces liées au changement climatique d'une part, et à soutenir la mise en œuvre de programmes et d'actions en faveur de la réduction des GES, de la biodiversité, des écosystèmes et agro-systèmes, et de la lutte et adaptation contre le changement climatique d'autre part.

Le Plan Climat Energie de la Province Nord (PCEPN) adopté en assemblée par la délibération n° 2019-49/APN du 1er mars 2019 a pour finalité première la lutte contre le changement climatique. Il fixe un cadre opérationnel d'atténuation (émissions de GES) et d'adaptation au changement climatique (montée des eaux, hausse des températures, catastrophes naturelles…), décliné en 18 axes stratégiques et 63 actions, en cohérence avec les politiques publiques provinciales.
Parmi les différents axes, l'axe 4 a pour vocation d'évaluer le potentiel des systèmes naturels dans la capture du carbone. Une des actions attachées à cet axe aborde plus spécifiquement l'intérêt et la faisabilité pour la collectivité d'envisager la captation de financements carbone : « Participation à l'évaluation de la faisabilité de mobiliser les mécanismes de financement liés au carbone des écosystèmes ». L'axe 9 du PCEPN doit permettre de « suivre la performance énergétique des procédés, de travailler sur le mix énergétique et la mise en place d'un cadre de compensation $CO_2$ (mines et métallurgie) ». Dans le même temps, les industriels de la métallurgie installés en Nouvelle Calédonie ont prospecté un plan de transition pour la décarbonation de leurs infrastructures, notamment pour ce qui concerne le mix énergétique de leurs usines.

La réflexion menée par la collectivité autour des « financements carbone » vise ainsi à rechercher dans quelles mesures et avec quels moyens la collectivité peut utiliser le levier du carbone des écosystèmes forestiers et agro-forestiers pour réduire ou pour compenser les émissions de GES en Province nord.

## *II. Objet de la prestation*

La prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), objet du présent cahier des charges, a pour objectifs d'apporter un support à la Province nord dans le but :

- d'acquérir un socle de connaissances à destination des agents et élus sur la faisabilité de la mobilisation de financements carbone,
- de réaliser une analyse sur le sujet du financement carbone par les marchés volontaires en Nouvelle-Calédonie, cadrage préalable à une éventuelle démarche et stratégie de la collectivité en la matière
- de disposer in fine d'éléments d'aide à la décision en matière de mobilisation de financements liés au carbone des écosystèmes et/ou d'autres mécanismes connexes.

## *III. Eléments d'entrée*

Les principaux documents de référence liés à la thématique seront mis à la disposition du prestataire (PCEPN, fiches actions PCEPN « Carbone » et « Incendie »…).

## *IV. Eléments de phasage*

La prestation proposée dans le présent cahier des charges est envisagée selon trois phases distinctes :

1) Une étape de **benchmark** de situations proches à celle de la Nouvelle-Calédonie dans la zone Océanie/Pacifique, sur les marchés volontaires de financement carbone,
2) L'organisation de **2 journées d'échanges** en vue d'une acculturation à la thématique de la mobilisation de la finance carbone, et de partage d'expériences et d'idées avec les services techniques notamment,
3) Une phase d'**analyse/consolidation des éléments d'aide à la décision**, formalisée par un rapport et un outil numérique (type tableur)

Le candidat peut proposer d'autres phases que celles énumérées ci-dessus.

En réponse à la présente consultation, il est invité à présenter et détailler le contenu de chaque étape de la prestation, adaptée à la situation locale, et prenant notamment en compte les éléments spécifiques suivants :

- La connaissance des agents et élus sur les financements Carbone reste sporadique, ou a minima irrégulière à ce stade, au regard de la complexité du sujet. Le prestataire portera une attention particulière à la vulgarisation des informations.
- Le sujet n'ayant pas été expérimenté en Nouvelle-Calédonie, le contenu de la prestation doit tenir compte de l'échelle de la NC et de sa place potentielle sur les marchés carbone (i.e. crédibilité)
- Le service milieux et ressources terrestres de la DDEE est maitre d'ouvrage et sera l'interlocuteur privilégié du titulaire de la prestation ;
- Un seul niveau formalisé de « gouvernance » proposé, celui d'un comité technique (COTEC).
  - Composition du COTEC : un membre de l'équipe de direction de la DDEE, les services provinciaux concernés (SMRT, SDD), un membre de l'ADEME, un membre de l'AFD, un membre de l'OFB, un membre de la DAFE**,** le prestataire.
  - Rôle : validation des étapes-clés et relecture des livrables (cf chapitre « V. Contenu de la prestation, résultats attendus et livrables »)
  - Mobilisation :
    - lors d'une réunion de lancement de la prestation, au début de cette dernière (organisation des séances d'échanges/acculturation, nb de participants…),
    - par courriels de façon ponctuelle (relecture livrable étape 1),
    - lors d'une réunion de validation/restitution, en fin de prestation.
- À ce stade, un COPIL n'est pas envisagé formellement, cependant deux temps de partage sont prévus (cf ci-dessus)

Le candidat proposera un calendrier prévisionnel de la prestation notamment les délais de remise des livrables. Cet élément entrera dans l'appréciation de la qualité de l'offre, et deviendra contractuel pour l'offre retenue.

Tous les supports doivent être transmis avant la tenue du COTEC, au moins 7 jours avant pour les livrables des phases 1, 2.2 et 2.3, et 15 jours avant pour celui de la phase 3.
Si le prestataire souhaite recevoir par écrit les commentaires en amont du COTEC, le délai minimal de transmission des documents de travail est augmenté de 3 jours.
Un second temps de 10 jours de relecture des documents produits après le COTEC est imposé au livrable de la phase 3.

Le délai global court à partir de la notification de la convention/prestation.

Les pénalités de retard suivantes seront appliquées :

- 5.000 F/jour de retard pour chaque livrable définitif ;
- 10.000 F/ jour de retard pour le délai global de la prestation.

Les nombres de jours de retard seront constatés contradictoirement par ordre de service entre le prestataire et le maître d'œuvre.

## *V. Contenu de la prestation, résultats attendus et livrables*

1. **Phase 1 :** benchmark sur situations proches du contexte NC, issues de la zone Océanie/Pacifique :

❖ Recherche dans les pays voisins de la Nouvelle-Calédonie de références relatives au financement d'actions concrètes par le biais des marchés carbone volontaires, en faveur de la réduction des GES, de la biodiversité, des écosystèmes, et de la lutte et adaptation contre le changement climatique.
❖ Avantages/contraintes… rencontrés dans ces cas de figure, comparaison avec le contexte NC.

☞ Résultat attendu : Des cas similaires au contexte de la Nouvelle-Calédonie et plus spécifiquement à celui de la province Nord sont documentés et portés à la connaissance de la collectivité, ainsi que des exemples d'actions concrètes participant à la réduction des GES et à la protection des écosystèmes et espèces.

☞ Livrable : Rapport synthétique reprenant les expériences et éléments d'informations principaux relatifs aux marchés volontaires du carbone.

☞ COTEC : le livrable issu de la phase 1 sera soumis aux membres du COTECH par courriel.

2. **Phase 2 :** journées d'échanges en vue i) d'une acculturation à la thématique de la mobilisation de la finance carbone pour les élus et agents de la collectivité, ii) et de perspectives possibles pour une application en PN, répartis de la manière suivante :

2.1 Demi-journée de présentation/acculturation générale destinée aux agents.
Il s'agira :

- ✓ d'informer sur les traités, protocoles, textes réglementaires qui régissent ces modes de financement,
- ✓ d'expliquer les différentes modalités existantes en termes de financement carbone, avec un focus sur le marché volontaire,
- ✓ d'indiquer aux participants les grands ordres de grandeur ainsi que les investisseurs susceptibles de prendre part à ces modes de financements.
- ✓ De recueillir les questions spécifiques, à élucider par la suite.

- ☞ Résultat attendu : les agents de la province Nord associés possèdent les bases leur permettant de mieux appréhender le financement de programmes/actions par le biais des marchés carbone volontaires.

2.2 Une journée d'atelier technique en vue d'échanges et approfondissements avec les agents provinciaux, dans le contexte NC, en fonction :

- ✓ des potentiels,
- ✓ des hypothèses à lever,
- ✓ des contraintes…

qu'offrent les marchés de financement carbone volontaires.

Cet atelier d'échange s'appuiera notamment sur le livrable produit lors de l'étape 1 de benchmark (cf livrable étape 1. Ci-dessus), et sur les questions qui auront pu émerger lors de la première séance d'acculturation.

La réflexion et les échanges lors de cet atelier pourront aboutir à l'identification de sites pilotes en province Nord, sur la base de paramètres à identifier.

- ☞ Résultat attendu : les éléments permettant l'aide à la décision pour la collectivité ont été partagés, débattus et analysés par les participants. Une faisabilité de financements de projets issus des marchés volontaires carbone se dégage.
- ☞ Livrable : Note de synthèse reprenant les éléments significatifs mis en évidence et/ou soulevés par les participants.

Nota Bene : des participants extérieurs à la PN pourront être invités, sur décision du COTECH, et selon opportunités, de façon à éclairer et alimenter les échanges/points de vue.

2.3 Présentation/acculturation générale à destination des élus provinciaux (en atelier idéalement ou lors de commissions).

Il s'agira :

- ✓ d'informer sur les traités, protocoles, textes réglementaires qui régissent ces modes de financement,
- ✓ d'expliquer les différentes modalités existantes en termes de financement carbone, avec un focus sur le marché volontaire,
- ✓ d'indiquer aux élus les grands ordres de grandeur ainsi que les investisseurs susceptibles de prendre part à ces modes de financements,
- ✓ de fournir le cas échéant, des perspectives en la matière, ou a minima les travaux à mener pour permettre l'aide à la décision.

Nota Bene : Ce temps de partage avec les élus provinciaux est à envisager après la remise des livrables prévus à l'étape 3 ci-dessous, pour permettre au prestataire de bénéficier des résultats du travail des étapes antérieures. Des perspectives pourront être évoquées avec les décideurs en vue d'une démarche et stratégie de la collectivité sur cette thématique le cas échéant.

- ☞ Résultat attendu : les élus de l'assemblée de la province Nord associés possèdent les bases leur permettant de mieux appréhender le financement de programmes/actions par le biais des marchés carbone volontaires, au bénéfice de la réduction des GES, de la biodiversité, des écosystèmes, et de la lutte et adaptation contre le changement climatique.
- ☞ Livrable : Note de synthèse reprenant les éléments significatifs mis en évidence et/ou soulevés et/ou validés par les participants.
- ☞ COTEC : les livrables issus de la phase 2 seront validés en réunion du COTEC.

3. **Phase 3 :** analyse/consolidation des éléments d'aide à la décision :

- Il s'agira de mettre en évidences les intérêts et l'enjeu à agir pour la Province nord, au travers des bénéfices, coûts, contraintes, données manquantes au stade actuel… qui auront été identifiés aux étapes 1, 2.1 et 2.2 précédentes, et/ou de la compatibilité de ces mécanismes avec les dispositifs en cours de développement (projet de Label Bas-Carbone, textes réglementaire DIMENC…).
- Les finalités, enjeux, objectifs stratégiques, voire opérationnels seront précisés, de même que les outils de commercialisation envisagés des crédits carbone.
- L'ensemble des éléments quantitatifs indispensables à l'aide à la décision seront consolidés sous forme d'un outil numérique, et devront comporter a minima :
  - ✓ Les seuils et ordres de grandeur en deçà desquels la pertinence à viser la captation de financements carbone en NC peut être remise en cause,
  - ✓ Le rapport coût/bénéfice d'un engagement de la collectivité dans cette démarche (notamment le coût de la tonne de carbone à partir duquel ce dispositif devient porteur pour les projets locaux versus projets internationaux le cas échéant),
  - ✓ Les financements initiaux au lancement du projet, ceux liés au suivi/entretien…, et ceux relatifs aux paiements par les bailleurs/investisseurs,
  - ✓ ….

  … en intégrant par ailleurs les jalons permettant de fixer dans le temps ces différentes échéances (intervalles entre les jalons…).

- Résultat attendu :
  - ✓ L'intérêt et la faisabilité ou pas d'un engagement de la province Nord sur les marchés volontaires de financements carbone sont démontrés et argumentés.
  - ✓ l'ensemble des éléments d'aide à la décision susceptibles d'être présentés aux élus sont consolidés et accessibles.
  - ✓ Un outil numérique permet à la province Nord de juger de la pertinence à s'engager dans des projets bénéficiant de financement carbone issus des marchés volontaires.

- Livrables :
  - ✓ Rapport final
  - ✓ Matrice numérique d'analyse des projets.

- COTEC : les livrables issus de la phase 3 seront validés en réunion du COTEC.

Rappel du phasage, résultats attendus et livrables :

| **Phase** | **Résultat attendu** | **Livrable** |
|---|---|---|
| **Phase 1**<br>Benchmark sur situations proches du contexte NC, issues de la zone Océanie/Pacifique | Des cas similaires au contexte de la Nouvelle-Calédonie sont documentés et portés à la connaissance de la collectivité, ainsi que des exemples d'actions concrètes participant à la réduction des GES et à la protection des écosystèmes et espèces. | L1 : Rapport synthétique reprenant les expériences et éléments d'informations principaux relatifs aux marchés volontaires du carbone. |
| **Phase 2 :**<br>Journées d'échanges en vue i) d'une acculturation à la thématique de la mobilisation de la finance carbone pour les élus et agents de la collectivité, ii) et de perspectives possibles pour une application en PN | | |
| **Phase 2.1 :**<br>Demi-journée de présentation/acculturation générale destinée aux agents | Les agents de la province Nord associés possèdent les bases leur permettant de mieux appréhender le financement de programmes/actions par le biais des marchés carbone volontaires. | Supports d'informations |
| **Phase 2.2 :**<br>Une journée d'atelier technique en vue d'échanges et approfondissements avec les agents provinciaux, dans le contexte NC | les éléments permettant l'aide à la décision pour la collectivité ont été partagés, débattus et analysés par les participants. Une faisabilité de financements de projets issus des marchés volontaires carbone se dégage | Note de synthèse reprenant les éléments significatifs mis en évidence et/ou soulevés par les participants |
| **Phase 2.3 :**<br>Demi-journée de présentation/acculturation générale à destination des élus provinciaux, ou à défaut, présentation en commission de l'environnement. | Les élus de l'assemblée de la province Nord associés possèdent les bases leur permettant de mieux appréhender le financement de programmes/actions par le biais des marchés carbone volontaires, au bénéfice de la réduction des GES, de la biodiversité, des écosystèmes, et de la lutte et adaptation contre le changement climatique | Note de synthèse reprenant les éléments significatifs mis en évidence et/ou soulevés et/ou validés par les participants |
| **Phase 3 :**<br>analyse/consolidation des éléments d'aide à la décision | L'intérêt et la faisabilité ou pas d'un engagement de la province Nord sur les marchés | Rapport final<br>Matrice numérique d'analyse des projets |

| | | |
|---|---|---|
| | volontaires de financements carbone sont démontrés et argumentés<br><br>L'ensemble des éléments d'aide à la décision susceptibles d'être présentés aux élus sont consolidés et accessibles<br><br>Un outil numérique permet à la province Nord de juger de la pertinence à s'engager dans des projets bénéficiant de financement carbone issus des marchés volontaires | |

## *VI. Offre de prix*

Le candidat proposera une offre détaillée, où devront apparaître les éléments suivants pour chacune des phases listées au chapitre V :

- Etapes, Quantités, Coûts unitaires et totaux de chaque catégorie de dépenses,
- Temps de travail,
- Per diem,
- Déplacements,
- Frais d'organisation.

Les paiements s'effectueront à la remise des versions définitives des livrables et des journées d'acculturation. Le candidat proposera un échéancier de paiement, lequel deviendra contractuel, après négociation éventuelle.

Il est à signaler que la collectivité ne paie que sur service fait (selon livrables prévus dans les différentes phases), ce qui exclut tout paiement à la signature du contrat.

## *VII. Références des intervenants en lien avec la prestation*

Le candidat fournira en appui à son offre les références de tous les experts intervenants, qu'il estime pertinentes au regard de l'objet de la prestation.

Cet élément entrera dans l'appréciation de la qualité de son offre.

## *VIII. Modalités de soumission*

Les offres et devis seront déposés sur la plateforme du site Internet de la province Nord à l'adresse suivante (https://www.province-nord.nc/consultations), pour la consultation correspondante.
Elles devront répondre au cahier des charges dans sa globalité.

Les offres complètes seront reçues jusqu'au **1er octobre 2025 à 15h, dernier délai.**
Une offre remise hors délai ne sera pas prise en compte.

Les candidats ont la possibilité de poser des questions par courrier électronique au maître d'ouvrage sur le dossier de consultation à l'adresse du contact figurant au paragraphe 6 ci-dessous ainsi que dans la consultation.

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix jours calendaires à compter de la date limite de remise de celle-ci.

Une réponse sera transmise au prestataire retenu par la province Nord au plus tard **deux semaines** après la clôture de la remise des offres.

## *IX. Suivi et pilotage de la prestation*

Cette prestation est pilotée par le service milieux et ressources terrestres (SMRT), au sein de la direction du développement économique et de l'environnement (DDEE) de la province Nord.

Un comité de pilotage pourra être constitué pour assurer le suivi de la présente prestation ; il pourra inclure de façon ponctuelle ou permanente d'autres services provinciaux ainsi que des experts pertinents.

Les réunions de suivi seront réalisées entre le prestataire et le comité de pilotage ; il s'agit au minimum de :

- Une réunion de lancement en présentiel à Koné
- Une réunion de suivi intermédiaire, en présentiel ou en visio-conférence
- Une réunion de restitution, en présentiel à Koné, qui sera élargie le cas échéant au-delà du dispositif de suivi mentionné ci-dessus : autres agents provinciaux, élus, potentiellement autres acteurs extérieurs.

D'autres réunions ou échanges seront fixés au besoin, si nécessaire en visio-conférence.

Le prestataire devra informer le SMRT de chacune de ses sessions de terrain afin que les équipes soient informées et puissent le cas échéant se joindre à lui dans le cadre de ses missions.

## *X. Délai d'exécution*

Le candidat retenu devra rendre ses livrables **avant le 31 mai 2026**.

Le livrable de la phase 1 sera du pour le 30 novembre 2025 au plus tard, ainsi que ceux des phases 2.1 et 2.2 idéalement, en fonction de la disponibilité des bénéficiaires et de la capacité à les rassembler sur un créneau commun.

Un calendrier d'exécution prévisionnel devra être proposé dans l'offre.

## *XI. Pénalités de retard*

En cas de non-respect du délai d'exécution, le prestataire encourt des pénalités d'un montant égal à 5 000 francs CFP par jour ouvrable de retard.

## *XII. Prolongation du délai*

Le délai d'exécution pourra être prolongé par ordre de service, dès lors que la province Nord et le prestataire constatent contradictoirement des conditions entravantes directement ou indirectement la réalisation des prestations. La prolongation du délai d'exécution par ordre de service sera régularisée par avenant à la convention.

## *XIII. Qualité du mandataire*

Le prestataire justifiera dans l'offre de sa capacité (ainsi que celle de ses éventuels cotraitants ou sous-traitants) à fournir la prestation demandée, notamment en joignant un CV approprié des opérateurs, ainsi qu'un état de son expérience en la matière, et éventuellement des permis de collecte et dérogations espèces protégées qu'il se serait vu délivrer sur des dossiers antérieurs.

## *XIV. Cotraitance/sous-traitance*

La cotraitance et/ou la sous-traitance sont autorisées. Le mandataire désigne les membres du groupement, précise leurs rôles respectifs dans la prestation et fait son affaire des relations avec ceux-ci, sans toutefois qu'elles ne puissent aller à l'encontre des prescriptions du présent cahier des charges. Le mandataire reste seul responsable de la prestation et interlocuteur principal de la province Nord.

## *XV. Contact*

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

M. Samuel NOURY, chef du service milieux et ressources terrestres de la direction du développement économique et de l'environnement, Province Nord,

Courriel : s.noury@province-nord.nc.

Lu et approuvé

Bon pour acceptation des prescriptions contenues au présent cahier des charges

A Koné, le Signature :

Cachet et signature

**Annexe 1**

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Madame / Monsieur .....

agissant en mon nom personnel
*ou*
agissant au nom et pour le compte de la société .....

en qualité de.....

ayant son siège social à.....

tel : .....

courriel : .....
Immatriculée suivant les numéros :
- n° d'identité d'établissement (RIDET) :
- n° d'inscription au registre du commerce :

atteste sur l'honneur que la société que je représente est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre.

Si mon offre était retenue, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale et extrait K-bis dans le délai de 10 jours à compter de la date notification de la demande de la province Nord, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

La non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Koné, le .....

Cachet et signature